

Saisine Plan de déplacements urbains

19 février 2010



Contribution de Jean-Claude CHARRIER

Pour mieux se déplacer dans l'agglomération : des objectifs qualitatifs et de nouveaux outils

La finalité du PDU doit être **d'améliorer les déplacements des habitants, quelles que soient les modalités adoptées**, au moindre coût, tant en matière d'environnement et de qualité de vie, que sur le plan financier pour la collectivité.

L'objectif d'une durée maximale de 45 minutes par exemple, pour tout déplacement effectué au sein de l'agglomération, quelles que soient les moyens - direct ou combinés, public ou personnel - pourrait constituer une démarche volontariste du PDU, clairement affichée. En étant quantifiable, cet objectif permettrait de mesurer et de suivre les évolutions des circulations au sein de l'agglomération et d'optimiser les décisions au plus près des réalités.

Il est clair que les **déplacements de la périphérie vers le centre** relèvent fortement des transports publics en raison des flux importants qu'ils drainent, de l'occupation d'un espace public limité et de la nécessité de préservation de l'environnement (qualité de l'air). Les objectifs de temps, de régularité et de confort doivent également être poursuivis. Le développement des chronos-bus paraît aller tout à fait dans ce sens.

Les **déplacements transversaux** ou intra-communautaires relèvent d'une palette beaucoup plus large dans les moyens de déplacements. Les solutions individuelles, piétons, vélo, deux roues motorisés, véhicule personnel ou covoiturage, vont être dominantes, tant la diversité des besoins est importante, mais dispersée. Les transports collectifs ne peuvent, sauf pour les liaisons entre les principaux centres urbains de l'agglomération, répondre à la grande diversité de ces besoins. C'est dans ce type de déplacements qu'un effort supplémentaire d'évaluation des besoins, d'imagination et de pragmatisme doit être fourni.

À ce titre, **les nouvelles technologies** à la disposition de l'utilisateur, peuvent constituer un outil favorable à l'amélioration qualitative des modes de déplacements dans l'agglomération.

Le développement considérable de l'internet mobile à travers le téléphone – déjà près de 20 % des Français sont équipés – va transformer notre vie quotidienne. Ainsi, à l'échéance de quelques années, ce qu'il est convenu d'appeler la 4G, par le volume considérable d'informations et de services qu'il sera possible de mettre à la disposition des détenteurs de « **l'internet dans la poche** » (ou dans le sac à main) peut, du point de vue des déplacements personnels, avoir un impact très efficace.

Connaître en temps réel et en tout lieu les horaires des différents modes de transport, la localisation de la station la plus proche, le temps pour y accéder, les correspondances possibles, les itinéraires encombrés ou dégagés, les stationnements disponibles ou non, etc. : c'est autant d'informations, facilement accessibles, qui vont nous permettre de gagner du temps et d'inverser l'évolution « chronophage » des déplacements, liée à l'urbanisation.

Utopie ? Peut-être, mais ce qui est certain, c'est que les pouvoirs publics (via notamment *Proxima mobile*), les responsables des collectivités, vont avoir une ardente obligation d'investir fortement dans ce secteur de l'économie numérique lié à la vie quotidienne.

Faciliter avec cet outil notre liberté de se déplacer par les moyens de notre choix, en cohérence avec la préservation de l'environnement et dans une durée maîtrisée, constituerait un objectif légitime du PDU.